

|  |
| --- |
| **QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**  **En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.** |

**ACCORD DE RUPTURE CONVENTIONNELLE**

**DU CONTRAT DE TRAVAIL**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**Société***\*\*\**

Société *\*\*\**, dont le siège social est situé *\*\*\**, prise en la personne de son représentant légal, dûment mandaté à cet effet et domicilié ès qualité au dit siège,

***d’une part,***

**ET**

**Madame** *\*\*\****,**

Dont le numéro de sécurité sociale est le *\*\*\**

Demeurant *\*\*\**,

***d’autre part,***

Ci-après dénommés **« les Parties »**

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Madame *\*\*\** a été engagée à compter du *\*\*\** par la Société *\*\*\** en qualité de *\*\*\**, statut *\*\*\**, dans le cadre d’un contrat à durée indéterminée à temps *\*\*\**.

La société relève de la convention collective *\*\*\**.

La rémunération mensuelle brute moyenne des 12 derniers mois de Madame *\*\*\** ressort à *\*\*\** € bruts.

Les parties ont souhaité mettre un terme d’un commun accord au contrat de travail qui les lie.

Elles se sont entretenues sur l’éventuelle rupture du contrat de travail de Madame *\*\*\** lors d’un entretien en date du *\*\*\**.

Au terme de cet entretien, les parties sont convenues de procéder en application des articles L. 1237-11 et suivants du code du travail à la rupture conventionnelle du contrat de travail qui les lie, aux conditions prévues ci-après et sous la réserve expresse de l’autorisation de la DIRECCTE.

**IL A DÈS LORS ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Accord sur le principe d’une rupture conventionnelle du contrat de travail et condition suspensive**

Les parties décident d’un commun accord de rompre le contrat de travail qui les lie.

Cette rupture est toutefois subordonnée à l’autorisation de la DIRECCTE conformément à l’article L. 1237-15 du code du travail.

A cet effet, les parties ont rempli conjointement le formulaire de rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée. Ce formulaire sera adressé par la Société accompagné d’un exemplaire de la présente convention de rupture à la DIRECCTE dont elle relève, le lendemain de l’expiration du délai de rétractation prévu à l’article 7 ci-après.

En cas de refus d’homologation, la présente convention sera réputée n’avoir jamais existé.

**Article 2 – Conditions de la rupture**

**2.1.** Le contrat de travail de Madame *\*\*\** prendra définitivement fin le *\*\*\**, sous réserve de l’homologation expresse ou implicite de la présente rupture conventionnelle par la DIRECCTE.

Chacune des parties renonce à se prévaloir du respect d’une période de préavis et de la rémunération afférente de sorte que Madame *\*\*\** ne pourra pas prétendre au versement d’une indemnité compensatrice de préavis.

**2.2.** A la date de rupture du contrat de travail, la Société versera à Madame *\*\*\** son solde de tout compte comprenant notamment le salaire due au titre du mois en cours et l’éventuelle indemnité compensatrice de congés payés.

A cette même date, la Société remettra à Madame *\*\*\** son certificat de travail, un reçu pour solde de tout compte ainsi qu’une attestation d’emploi destinée à POLE EMPLOI.

**2.3.** La Société versera par ailleurs à Madame *\*\*\*,* à la date de rupture de son contrat de travail, à titre d’indemnité spécifique de rupture conventionnelle, une somme de *\*\*\****€ bruts** *(indiquer la somme en lettre).*

Madame *\*\*\** reconnaît avoir été informée du traitement fiscal et social attaché au versement de cette somme.

Madame *\*\*\** déclare par ailleurs avoir connaissance du fait que les sommes qui lui sont versées dans le cadre du présent accord sont susceptibles de générer un différé d’indemnisation de la part de POLE EMPLOI.

**Article 3 – Compte personnel de formation**

Madame *\*\*\** dispose d’un compte personnel de formation (CPF) qu’il lui appartient d’activer et de consulter sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

**Article 4 – Obligation de loyauté et de discrétion**

Madame *\*\*\** reste tenue, après son départ de la société, au respect de la même obligation de discrétion et de loyauté professionnelle que celle à laquelle elle était astreinte durant sa collaboration au sein de la Société.

**Article 5 – Levée de toute obligation de non concurrence**

Toute obligation de non concurrence qui figurerait dans les documents contractuels signés entre les parties est expressément levée par la société, de sorte qu’aucune contrepartie financière n’est due à Madame *\*\*\**, à ce titre.

Madame *\*\*\** l’accepte expressément.

**Article 6 – Portabilité des droits en matière de santé et prévoyance**

Conformément aux dispositions de l’Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, Madame *\*\*\** peut bénéficier du maintien temporaire des garanties complémentaires santé et prévoyance en vigueur au sein de la société, sous réserve d’être prise en charge par le régime d'assurance chômage.

Madame *\*\*\** pourra ainsi bénéficier, pendant sa période de chômage et dans la limite de douze mois, du maintien des garanties complémentaires de santé et de prévoyance applicable au sein de la Société

**Article 7 – Information du salarié**

Madame *\*\*\** déclare consentir à la rupture conventionnelle de son contrat de travail en toute connaissance de cause et sans réserve, après avoir eu le temps nécessaire à la prise de sa décision.

Elle reconnaît avoir été parfaitement informée, préalablement à sa signature, de la nature du présent accord ainsi que des droits et obligations qui en résultent, et en tant que de besoin, avoir pu faire étudier la présente convention et se faire conseiller.

Elle déclare comprendre qu’il s’agit d’une rupture conventionnelle du contrat de travail, dérogatoire aux règles applicables en matière de licenciement, et que, de par la signature du présent accord et son exécution à bonne fin, tous les éléments qui y sont mentionnés produiront leurs effets, y inclus la rupture du contrat de travail, aux seules conditions ci-dessus stipulées.

Elle reconnaît avoir été informée sur la possibilité dont elle dispose de contacter les services et organismes publics, notamment le service public pour l’emploi, qui pourront l’aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits et être en mesure d’envisager les suites de son parcours professionnel.

**Article 8 – Droit de rétractation**

Chacune des parties disposent d’un délai de 15 jours calendaires à compter du lendemain de la date de la signature de la présente convention, soit jusqu’au *\*\*\** à minuit au plus tard, pour exercer son droit de rétractation.

Ce droit est exercé sous la forme d’une lettre recommandée ou d’une lettre remise en main propre contre décharge adressée à l’autre partie.

**Article 9 – Confidentialité**

Chaque partie s’astreint pour l’avenir à une confidentialité totale sur les informations échangées au cours des entretiens ayant conduit au présent accord et le contenu de la présente convention.

Les parties s’obligent à conserver à la présente convention un caractère confidentiel et s’interdisent en conséquence d’en faire état, directement ou indirectement, à toute personne appartenant ou non au personnel de l’entreprise ou de la communiquer, pour quelque cause que ce soit, à des tiers à l’exception de l’administration du travail, de l’administration fiscale, des organismes sociaux, des services publics de l’emploi qui l’exigeraient ou des tribunaux qui pourraient avoir à en connaître.

Fait à *Paris*

Le *\*\*\* (date)*

En trois exemplaires de 5 pages dont un pour chacune des parties et un pour

l’inspection du travail.

Signatures précédées de la mentions manuscrite “*lu et approuvé, bon pour rupture conventionnelle du contrat de travail*”.

Madame/Monsieur *\*\*\*\**

Pour la Société*\*\*\**